

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2023-10-6-1**

**Séance du** vendredi 8 décembre  
2023

### **PROROGATION DES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES ET DES CONVENTIONS LIEES ET VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A PROJETS CULTURE ET SOLIDARITE 2024**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à LEHMANN Marie-Paule  
FREMONT Damien donne procuration à LARONZE Fleur  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BIERRY Frédéric  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
JEANPERT Chantal donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MEYER Philippe  
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc  
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique  
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia

OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas  
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
TENENBAUM Anne donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

**EXCUSES :**

HECTOR-BUTZ Isabelle, SCHULTZ Denis

**ABSENTS :**

BELTZUNG Maxime, DEBES Vincent, LORENTZ Michel, MULLER-BRONN Laurence, VETTER Jean-Philippe, ZELLER Thomas

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 relative au soutien au développement culturel,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2017-6-7-1 du 8 décembre 2017 validant le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques applicable sur le territoire du Haut-Rhin pour les années 2018-2023,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2020/013 du 22 juin 2020 validant le Schéma de Développement des Pratiques Artistiques applicable sur le territoire du Bas-Rhin pour les années 2020-2023,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-6-1 du 6 février 2023 relative au rapport budgétaire 2023 : politique de la Culture et du Patrimoine,
- VU les conventions pluriannuelles d'objectifs 2019/2023 du 21 mars 2019 conclues entre les Villes de Colmar, de Mulhouse et de Saint-Louis pour leur conservatoire et le Département du Haut-Rhin,
- VU les conventions pluriannuelles d'objectifs 2019/2023 du 8 avril 2019 conclues entre le Département du Haut-Rhin et les 11 Ecoles « Centre » représentées par les Villes de Huningue, de Wittenheim, la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach, les écoles associatives d'Altkirch, de Brunstatt-Didenheim, de Guebwiller, de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de Munster, de Thann-Cernay, la MJC de Bollwiller et le CREA de Kingersheim,
- VU la convention de partenariat et de financement du 25 janvier 2019 conclue entre le Département du Haut-Rhin et le CDMC,
- VU la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-23 entre l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Cadence, signée le 10 septembre 2021,

- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission du patrimoine et du rayonnement alsacien du 30 novembre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**I. Au titre des schémas départementaux des enseignements et des pratiques artistiques**

- Approuve la prorogation pour l'année 2024 des Schémas départementaux de développement des enseignements artistiques 2018-2023 du Haut-Rhin et pratiques artistiques 2020-2023 du Bas-Rhin,
- Approuve la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2024, des conventions de partenariat 2019-2023 du 8 avril 2019 liant la Collectivité européenne d'Alsace aux Ecoles « Centre » d'Altkirch, Bollwiller, Brunstatt, Guebwiller, Huningue, Kaysersberg, Kingersheim, Munster, Thann, Volgelsheim, Wittenheim,
- Approuve le modèle type d'avenant de prorogation des conventions de partenariat 2019-2023 susvisées du 8 avril 2019, joint en annexe 1 à la présente délibération, et autorise le Président à signer les avenants particuliers à intervenir sur son fondement avec les Villes de Huningue, de Wittenheim, la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach, les écoles associatives d'Altkirch, de Brunstatt-Didenheim, de Guebwiller, de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de Munster, de Thann-Cernay, la MJC de Bollwiller et le CREA de Kingersheim,
- Approuve la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2024, des conventions susvisées de partenariat 2019-2023 du 21 mars 2019 liant la Collectivité européenne d'Alsace aux Conservatoires des Villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis,
- Approuve le modèle type d'avenant de prorogation des conventions de partenariat 2019-2023 susvisées du 21 mars 2019, joint en annexe 2 à la présente délibération, et autorise le Président à signer les avenants particuliers à intervenir sur son fondement avec les Villes de Colmar, de Mulhouse et de Saint-Louis,
- Approuve l'avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 de la convention susvisée de partenariat et de financement du 25 janvier 2019 conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture, joint en annexe 3 à la présente délibération, et autorise le Président à le signer,
- Approuve l'avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 de la convention susvisée de partenariat et de financement du 10 septembre 2021 conclue entre l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'association Cadence, joint en annexe 4 à la présente délibération, et autorise le Président à le signer.

## **II. Au titre de l'appel à projets « Culture et Solidarité » 2024**

- Approuve le cahier des charges de l'appel à projets « Culture et Solidarité » 2024, joint en annexe 5 à la présente délibération,
- Autorise le Président à lancer cet appel à projets en respect du cahier des charges précité.

Les crédits de 160 000 € sont prévus au budget 2024 de la Collectivité sur l'opération P169O003.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

8 non-participations au vote

Nicolas JANDER, Maire de la Commune d'Altkirch

Francis KLEITZ, Maire de la Commune de Guebwiller

Monique MARTIN, Adjointe au Maire de la Commune de Munster

Eric STRAUMANN, Maire de la Commune de Colmar

Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la Commune de Mulhouse

Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune Saint-Louis

Nicole BEHA, Adjointe au maire de Brunstatt-Didenheim